

## MAIRIE DE MONPAZIER

### COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Jeudi 13 décembre 2012**

18 h à la mairie

Présents : Mmes : Alglave, Gardel, Talou.

MM : Duppi, Bresson, Pouzet, Sartrand, Gipoulou, Biard, Lorblancher.

Absents excusés : Mme Maison, M Morisse (donne procuration à M. Gipoulou), M Cheval.

**Secrétaire de séance** : M Pouzet.

Lecture du compte rendu du 15 octobre 2012 par Monsieur le Maire, soumis à approbation du Conseil.  
Accord à l'unanimité.

Présentation sur l'avancement du projet du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) par Baptiste Quost, et présentation de documents graphiques, (Genèse du projet, détail du dispositif, équipes en charge du projet, trame de l'exposition permanente et thèmes des guides mobiles)  
Voir également la présentation et les détails de ce projet dans le prochain bulletin municipal. Des réunions d'informations sont prévues pour les habitants de Monpazier.

#### DELIBERATIONS

**D01> CIAP : Lancement consultation des entreprises de « travaux de scénographie »**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la continuité du projet du CIAP, il est nécessaire de lancer la consultation des entreprises pour les "travaux de Scénographie".

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

**D02> CIAP : Lancement consultation de « travaux Lot ascenseur »**

Monsieur le Maire informe qu'il est important de lancer cette consultation compte tenu des délais d'études et de fabrication de l'ascenseur.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

**D03> CIAP : Lancement consultation des entreprises de « travaux Architecture »**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la continuité du projet du CIAP, il est nécessaire de lancer la consultation des entreprises des travaux d'Architecture.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

**D04> CIAP : Choix du prestataire « réalisation site Internet »**

Monsieur le Maire informe que le CIAP a besoin d'avoir un site Internet destiné à ce projet. Le budget prévisionnel est de 3 000€. Trois prestataires ont été sollicités : Studio Labrame, Yellow Bergerac, XP Internet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir "XP Internet ", pour sa qualité de service, l'originalité de la création du site, l'engagement et le suivi.

**D05> CIAP : Accord prêt CDC**

Monsieur le Maire présente à son conseil, la proposition de prêt de 102 000€ de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des opérations d'investissement (prévu au budget) concernant le CIAP et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Taux d'intérêt actuariel annuel : 3.91%

Echéances : annuelles

Amortissement : naturel (échéances constantes)

Durée total du prêt : 15 ans

Accord du Conseil Municipal avec 10 voix pour et une abstention

**D06> SIVOM : Transfert de l'emprunt Foirail Nord du Crédit Agricole**

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait fait réaliser par le SIVOM de Monpazier des travaux de restauration des places, rues. Un emprunt auprès du Crédit Agricole avait été contracté par le SIVOM, pour une durée de 15 ans, que la commune lui remboursait à chaque échéance.

Etant donné la dissolution du SIVOM, la commune va reprendre la gestion de cet emprunt jusqu'en 2015, date de la fin du remboursement.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

**D07> Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord : Désignation du délégué et du suppléant**

Monsieur le Maire rappelle, suite à la fusion des Communautés de Communes, la création de la Communauté de Communes Bastides Dordogne-Périgord au 01/01/2013, il convient de désigner un délégué et un suppléant pour représenter la commune de Monpazier.

Monsieur Fabrice DUPPI (Maire) est désigné comme DELEGUE.

Monsieur Lucien BRESSON (1<sup>er</sup> adjoint) est désigné comme SUPPLEANT.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

**D08> Terrain école : validation de l'avant projet**

Monsieur le Maire rappelle à son conseil que le maître d'œuvre CITEA (nommé par délibération le 04/07/2012) en partenariat avec Architecte et Paysages a travaillé sur le projet d'aménagement du terrain face à l'école.

Aussi, il est proposé un plan avec tous les aménagements dessinés à savoir les réseaux d'eaux pluviales et éclairage public, les espaces verts, parking, voitures et bus et revêtement au sol.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal avec des options sur l'éclairage public du parking et le revêtement du sol en bicouche ou en enrobé.

**D09> Centre de Gestion 24 : Convention d'adhésion au Service Santé et Sécurité au Travail**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré au service Pôle Santé et Sécurité au Travail du Centre de Gestion de la Dordogne, par délibération en date du 08/02/2007.

Le service Pôle Santé et Sécurité au Travail a pour objet d'assurer des missions en matière de surveillance médicale et des actions sur le milieu professionnel conformément aux textes en vigueur.

La Convention doit être renouvelée et prend effet au 01/01/2013, conclue pour une année et renouvelable une fois.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

**D10> SDE 24 nouveaux statuts du syndicat**

Monsieur le Maire expose à son conseil, les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie 24, qui ont été adoptés à l'unanimité par le bureau et le comité syndical.

Ceux-ci modifient l'actualisation et la prise de compétences optionnelles supplémentaires pour les nouveaux membres adhérents. Aussi, il est demandé à chaque Conseil Municipal de se prononcer sur ces modifications de statuts.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

**D11> Comité des fêtes : subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire informe son conseil que le comité des fêtes a sollicité la mairie pour une aide financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 10 voix pour et une abstention

Accorde le versement anticipé de sa subvention annuelle (soit 200€) à titre exceptionnel, en précisant que le comité des fêtes ne percevra pas de subvention en 2013.

### **D12> Versement d'une gratification pour un stagiaire.**

Monsieur le Maire informe que Pôle Emploi a versé à la commune une somme de 140€ pour l'accueil d'un jeune titulaire d'un master en valorisation du patrimoine, pour un stage d'immersion en entreprise. Celui-ci a effectué 15 jours de stage, et a travaillé sur le projet du CIAP.

Aussi, monsieur le maire propose de lui reverser cette somme.

Le stagiaire ayant donné satisfaction, il est proposé de lui verser une gratification (140€)

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

### **Lettres et questions diverses**

#### **- Expositions "Jean Galmot"**

La création du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) ne permet pas de conserver l'exposition "Jean Galmot" en l'état et d'une manière permanente dans l'Atelier des Bastides. Il en est de même des autres expositions et activités, pour lesquelles des solutions de remplacement ont été proposées. La Mairie, comme cela a été évoqué lors d'une réunion et écrit dans un courrier envoyé à sa présidente, reste à disposition de l'association "les Amis de Jean Galmot" pour trouver des locaux susceptibles d'accueillir cette exposition tels que :

- ◆ la salle des fêtes
- ◆ le Hall de la Mairie
- ◆ l'Espace socio-culturel
- ◆ la Médiathèque
- ◆ d'autres possibilités d'ordre privé.

#### **- Station d'épuration**

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion du 27 novembre 2012 où étaient présentes les administrations concernées. Compte tenu de l'importance de l'engagement financier de la commune et des conséquences sur les factures des abonnés. Le Conseil Municipal demande la recherche d'autres solutions techniques et financières. Monsieur le Maire a adressé un courrier dans ce sens à Monsieur le Préfet de la Dordogne, au Président du Conseil Général et de l'Union des Maires.

#### **- Implantation d'un camion snack ambulant**

Demande d'un exploitant de commerce ambulant pour implanter une fois par semaine un camion snack sur la commune. Le Conseil Municipal souhaite un délai de réflexion.

#### **- Fleurissement du village**

Monsieur le Maire informe son Conseil que Monpazier a reçu le 1<sup>er</sup> prix des villes et villages fleuris de moins de 1000 habitants pour 2012, suite à l'inscription à ce concours annuel mis en place par le Comité Départemental du Tourisme.

Fin de la séance 21h.